

MAIRIE DE POULDERGAT

1, rue Ar Stêr 29100 POULDERGAT

☎: 02 98 74 61 26

Courriel : pouldergat.mairie@wanadoo.fr

Marché n° 1-2017

Etude préalable à la revitalisation

du centre-bourg de Pouldergat

Règlement de la consultation

Marché à procédure adaptée

Etabli en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

Date limite de remise des offres : le jeudi 1^{er} juin à 12 heures

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE.....	3
ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION	3
ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE.....	3
ARTICLE 5 : FORME DU MARCHE.....	3
ARTICLE 6 : DECOMPOSITION DU MARCHE	3
ARTICLE 7 : DELAI D'EXECUTION	3
ARTICLE 8 : DELAI DE VALIDITE DES PROPOSITIONS	3
ARTICLE 9 : VARIANTE ET OPTIONS	3
ARTICLE 10 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
ARTICLE 11 : MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
ARTICLE 12 : MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 13 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	4
ARTICLE 14 : MODALITES DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES	4
ARTICLE 15 : DOCUMENTS A PRODUIRE	5
ARTICLE 16 : NEGOCIATION.....	7
ARTICLE 17 : CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	7
ARTICLE 18 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	7

ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie de Pouldergat – 1, rue ar stêr 29100 POULDERGAT

 : 02 98 74 61 26

ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

Gaby LE GUELLEC, Maire de Pouldergat

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE

La consultation porte sur une étude préalable à la revitalisation du centre-bourg de Pouldergat.

ARTICLE 5 : FORME DU MARCHE

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

ARTICLE 6 : DECOMPOSITION DU MARCHE

Le marché ne fait pas l'objet d'allotissement.

ARTICLE 7 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution de la prestation forfaitaire est fixé à 9 mois maximum, hors délai d'approbation de chacune des phases par le maître d'ouvrage, à compter de la 1ère réunion de lancement qui devra se tenir à l'initiative du maître d'ouvrage dans les 3 semaines qui suivront la notification du marché.

ARTICLE 8 : DELAI DE VALIDITE DES PROPOSITIONS

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

ARTICLE 9 : VARIANTES ET OPTIONS

Les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu d'option.

ARTICLE 10 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation
- Le contrat valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses techniques particulières

ARTICLE 11 : MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur le site <http://amf29.asso.fr/>

Il peut être retiré gratuitement auprès de la mairie de Pouldergat aux heures d'ouverture au public.

ARTICLE 12 : MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

ARTICLE 13 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de préséance :

- L'acte d'engagement valant CCAP
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le dossier technique fourni par le candidat
- Le Cahier des Charges Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés de prestations intellectuelles.

ARTICLE 14 : MODALITES DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les candidats transmettent leur offre en 1 exemplaire papier, sous pli cacheté portant la mention suivante : " Marché d'étude préalable à la revitalisation du centre-bourg - NE PAS OUVRIR ".

Les offres pourront être remises de deux manières :

- elles sont remises, contre un récépissé, à la mairie de Pouldergat (voir l'adresse ci-dessous) aux horaires d'ouverture au public.
- elles sont envoyées par la poste ; dans ce cas, elles devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Pouldergat
1, rue ar Stêr
29100 POULDERGAT

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées, soit le **jeudi 1^{er} juin 2017 à 12 heures**, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

ARTICLE 15 : DOCUMENTS A PRODUIRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

15.1.1 - Pièces de la candidature

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (DC1 ou équivalent) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre) ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent) ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

15.1.2 - Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- Le contrat valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières
- Une proposition méthodologique précisant :

1- La présentation de l'équipe (cf « compétences de l'équipe dans le CCTP)

- moyens humains dédiés au projet

Le candidat devra prouver sa capacité matérielle et humaine à gérer l'ensemble du projet dans le temps. Un organigramme pourra par exemple expliciter l'interlocuteur unique de la maîtrise d'ouvrage ainsi que les différentes personnes intervenant au fur et à mesure des différentes phases.

- compétences des membres

Chaque membre de l'équipe se présentera, son parcours, son approche et ses compétences. L'équipe devra ainsi démontrer sa capacité à traiter des problématiques de revitalisation de centre-bourg en présentant son expérience dans le domaine.

2- La méthodologie proposée

Une note méthodologique détaillée pour chaque phase de l'étude sera présentée de manière à ce que le maître d'ouvrage puisse évaluer la bonne compréhension du sujet et des enjeux par le candidat.

Chaque phase devra faire l'objet d'une proposition de planning (délai d'exécution). La durée globale de l'étude sera présentée hors périodes de validation par le maître d'ouvrage.

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

ARTICLE 16 : NEGOCIATION

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

ARTICLE 17 : CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

<i>Critères de jugement des offres</i>	<i>Pondération</i>
Note technique, méthodologie	30%
Qualifications techniques, professionnelles, références, compétences, moyens	30%
Prix des prestations	40%

Les offres seront classées par ordre décroissant.

A l'issue de ce premier classement, si le maître d'ouvrage l'estime nécessaire, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l'attributaire.

A cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique.

ARTICLE 18 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser, **par écrit de préférence par mail, au plus tard 8 jours avant la date de remise des offres, soit avant le mardi 23 mai 2017 à 12 heures, à :**

Monsieur le Maire
1, rue Ar Stêr 29100 POULDERGAT

Courriel : pouldergat.mairie@wanadoo.fr